



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Louis Armand - 94 Nogent sur Marne

Lycée des métiers
de l'électricité et de ses applications
des télécommunications et des réseaux informatiques
de la conception mécanique assistée par ordinateur



Nogent sur Marne, le 8 avril 2021

Objet : Taxe d'apprentissage - Campagne 2021

Madame, Monsieur, Cher partenaire,

Le lycée Louis Armand, lycée des métiers, situé à Nogent sur Marne accueille 980 élèves et étudiants et forme chaque année de futurs professionnels dans les domaines industriels, technologiques, et de l'ingénierie. Dans le cadre de nos missions, nous préparons les élèves aux examens suivants :

Baccalauréat technologique : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI)

Baccalauréat professionnel : « Etude et définition de produits industriels », « Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés », « Systèmes numériques »,

BTS : « Conception de produits industriels », « Electrotechnique », « Services informatiques aux organisations », « Systèmes numériques option informatique et réseaux et option électronique et communication ».

Au regard de la carte de nos formations, le lycée doit sans cesse faire évoluer ses équipements destinés à la formation professionnelle de vos futurs collaborateurs et être au plus proche de la réalité des technologies utilisées par les entreprises. Les réformes récentes du baccalauréat professionnel et des BTS imposent des adaptations pédagogiques et requiert des investissements conséquents en matériel. Dans ce contexte, nous avons besoin de vous car c'est en travaillant ensemble, l'école et l'entreprise, que nous donnons aux élèves la possibilité de s'accomplir professionnellement et personnellement.

Votre entreprise est assujettie à la taxe d'apprentissage et **devra s'acquitter du solde de 13% au plus tard le 31 mai 2021**. Aussi, je me permets de vous solliciter à nouveau, persuadée de votre intérêt et de votre attachement à la mission qui est la nôtre. **Selon la loi du 5 septembre 2018** (art. L. 6241-4 et L. 6241-5), **notre lycée est habilité à percevoir le solde de 13% de la taxe d'apprentissage**. Cette taxe nous permettra de réaliser des investissements au service de l'enseignement et de la formation professionnelle et technologique de nos élèves, vos futurs collaborateurs.

Pour apporter votre concours, il vous suffit de procéder directement au versement auprès du lycée et **d'indiquer vos coordonnées**, comme précisé dans le document joint :

Lycée Louis Armand – immatriculation 0940118t

Cet investissement traduira votre attachement au lycée Louis Armand et plus encore votre choix d'être aux côtés de nos jeunes.

Au nom de l'ensemble de la communauté éducative du lycée Louis Armand, je vous exprime par avance ma sincère et chaleureuse gratitude pour votre contribution à venir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher partenaire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Le Proviseur

Madame Chaleix

L'agent comptable

Madame Essiyé